



**COMPTE RENDU DE
LA REUNION
DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 18 JUIN 2015**

Mairie de RIVOLET

69640

Présents: Pierre-Yves BURLOT, Béatrice BOUGAIN, Gilles AUTHIER, Christian BENOIT, Baptiste CHASSET, Stéphanie DUBOST-SANDRIN, Michel MARGAND, Charles-Alexandre ORTONNE, Raymonde MUTABAZI, Corinne AUCAGNE, Nadine BIARD, Laure D'HARCOURT
Céline THOMAS (secrétaire de mairie)

Excusés : Annick THOMASSET (a donné pouvoir à Raymonde MUTABAZI)
Sylviane AULAS (a donné pouvoir à Béatrice BOUGAIN)
Emmanuel FELLOTT (a donné pouvoir à Christian BENOIT)

Secrétaire de séance: Baptiste CHASSET

Monsieur le Maire remercie les participants de leur présence et ouvre la séance.

Le Conseil municipal souhaite apporter une modification au compte rendu du 21 mai 2015, partie 7 « Délibération – PLUI, principe d'engagement sur la réflexion sur la prise de la compétence PLU au niveau intercommunal ». Une modification sera proposée lors du prochain Conseil municipal pour approbation.

1- DELIBERATION – POSTE D'ADJOINT D'ANIMATION 2^{ème} CLASSE – GARDERIE PERISCOLAIRE – C.D.D.

Monsieur le Maire rappelle au Conseil municipal que le Contrat à Durée Déterminée (C.D.D.) de Madame Bernadette DUCROT se termine le 3 juillet 2015 inclus.

Au vu des nécessités de services, il souhaite contractualiser de nouveau avec Madame Bernadette DUCROT en lui proposant un Contrat à Durée Déterminée (C.D.D.) de 17h par semaine en période scolaire (soit 14h35 annualisé) du 1^{er} septembre 2015 au 4 juillet 2016. Ce volume horaire correspond aux horaires de la garderie périscolaire.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité ce recrutement pour 17h effectuées par semaine en période scolaire.

2- DELIBERATION – INDEMNITE DE CONSEIL DU PERCEPTEUR – ANNEE 2015

Monsieur le Maire demande au Conseil municipal de délibérer sur le pourcentage du versement que la commune s'engage à donner au percepteur pour l'année 2015. Le montant de l'indemnité est fonction du nombre d'habitants et correspondait à 246.75 € l'année dernière pour 70%.

Monsieur le Maire propose une indemnité à 100% pour l'année 2015 en raison des importants conseils donnés par le Percepteur et de sa disponibilité.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide par 9 voix pour, 5 abstentions et 1 voix contre, d'appliquer un taux à 100% pour l'année 2015.

3- DELIBERATION – REGLEMENT INTERIEUR DE LA CANTINE

Suite à l'augmentation des effectifs de la cantine, Monsieur le Maire présente l'ensemble des réflexions menées pour remédier à cette difficulté. Le travail effectué en commission, puis avec le Sou des écoles, les parents d'élèves et les élus, a débouché sur la décision de mettre en place 2 services à partir de la prochaine rentrée.

Ce changement d'organisation suppose l'embauche d'une personne non titulaire sur un emploi non permanent pour répondre à un accroissement temporaire d'activité.

Monsieur le Maire fait lecture du règlement intérieur de la cantine afin d'apporter les dernières modifications et de pouvoir ensuite le soumettre pour délibération lors du prochain Conseil municipal.

Une convention de mise à disposition de personnel à la cantine sera établie entre la mairie de Rivolet et l'association du Sou des écoles de Rivolet pour la rentrée 2015-2016.

4- RAPPORTS ANNUELS 2014 – QUALITE DES EAUX DESTINEES A LA CONSOMMATION HUMAINE – SIE CENTRE BEAUJOLAIS ET SIE OUEST VILLEFRANCHE

Sont présentés les rapports 2014 du SIECB et du SIEOV sur la qualité et le prix du service public de l'eau potable. Ces rapports sont consultables en mairie et devront apparaître sur le site internet de la commune.

5 – VOIRIE

La commune doit se prononcer sur le fait d'exercer la compétence « Voirie » (fonctionnement et investissement) ou de continuer à la confier à la CABVS.

- Si la commune reprend la compétence « Voirie », elle aura une attribution de compensation annuelle dont le montant sera identique chaque année. Elle se garantit une enveloppe budgétaire pour la « Voirie » et reste libre des décisions en la matière.*
- Si la commune confie la compétence « Voirie » à la CAVBS, elle ne sera plus responsable de ce domaine tant au niveau fonctionnement qu'au niveau investissement.*

Après débat, le Conseil municipal donne un avis favorable pour que la commune reprenne la compétence « Voirie ».

7 – INFORMATIONS DIVERSES

- 7-1 *Des créneaux de piscine seront mis en place pour les élèves de cycle 2 (CP et CE1) durant le 1^{er} trimestre de l'année scolaire 2015-2016. 12 séances seront proposées.*
- 7-2 *Pour la prochaine rentrée scolaire, la commune envisage la même organisation pour les N.A.P., avec toutefois une seule inscription pour les 3 périodes.*
- 7-2 *Le début des travaux de réhabilitation de la salle des fêtes est prévu mi-novembre 2015 avec une fin fixée au 16 avril 2016.
Le désamiantage sera effectué avant le 15 novembre 2015.
Une réflexion a été menée sur le choix du système de chauffage (aérotherme ou géothermal) et sur le choix des sols.*

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22H50